

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 420

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe, Mme Chapelier, M. Becht, M. Bournazel, Mme de La Raudière, M. Herth, M. Houbron, Mme Kuric, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, Mme Valérie Petit et M. Potterie

ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 1, substituer à la date :

« 31 mars 2022 »

la date :

« 1^{er} janvier 2022 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à avancer la date d'échéance de la convention actuelle régissant les rapports de la sécurité sociale avec les médecins libéraux.

Notre Groupe en est convaincu. Le Ségur de la santé a été un succès à tout point de vue pour l'hôpital public. Celui-ci avait été depuis trop longtemps laissé à l'abandon par les politiques publiques successives mises en place. Ces accords permettront de revaloriser les métiers de la santé tout en opérant une réforme organisationnelle d'un hôpital public à bout de souffle.

Mais, il a laissé de côté la médecine libérale, oubliée de ces accords. Nous ne pouvons que le regretter. Nous considérons qu'il est essentiel de mettre en oeuvre sans tarder un Ségur de la santé libérale, sur le modèle du Ségur de la santé conclu en juillet dernier.

Cet amendement d'appel vise en conséquence à entendre le sentiment d'abandon des professionnels de santé en ville, qui sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie du covid.